

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin, à 19 h 45 le Conseil Municipal de la commune de LA TRIMOUILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. LE ROYER Tristan, Maire.

Date de la convocation : 29 mai 2026
 Date d'affichage de la convocation : 29 mai 2026
 Nombre de Conseillers en exercice : 15
 Nombre de Conseillers présents : 12
 Nombre de Conseillers représentés : 2
 Nombre de Conseillers absents : 1

Présents : MM LE ROYER Tristan, DESHAIS Christophe, Mme RIGOLET Cécile, M. PICHEREAU Ludovic, Mme FIÈVRE Karen, MM VAN THILLO Louis, MORISSET Fabien, PÉRAULT-ROBIN Julien, LAPORTE MANY Antoine, Mmes LÉON Marie, GIRARDO Vinciane, FIANCETTE Alisson.

Absents représentés : M. DURAND Philippe (a donné pouvoir à M. DESHAIS Christophe) Mme RATHIER Louisa (a donné pouvoir à Mme FIANCETTE Alisson).

Absente excusée : Mme BEAUBEYROT Constance.

Mme FIANCETTE Alisson a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé.

Ordre du jour :

- *Approbation du procès-verbal de la séance précédente.*

- *Election d'un secrétaire de séance.*

- *Actualité des commissions.*

2026_44 CCVG : Désignation d'un représentant communal au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

2026_45 Désignation d'un représentant Elu(e) RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles).

- *Tarifs de la salle des fêtes, forfait ménage, modification règlement intérieur.*

2026_46 ACTEI : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local communal.

2026_47 Décision modificative n°1 budget principal.

- *Point ressources humaines.*

- *Questions diverses.*



- ***Actualité des commissions.***

Chaque animateur rend compte des activités de sa commission.



2026_44 CCVG : Désignation d'un représentant communal au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CC.2026.59 du 7 mai 2026 qui fixe le nombre de membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à 55 soit un représentant par commune ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation de M. LAPORTE MANY Antoine, représentant de la commune au sein de la CLECT.

Après délibération, le Conseil Municipal, élit M. LAPORTE MANY Antoine pour représenter la commune à la CLECT de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

2026_45 Désignation d'un(e) représentant(e) Elu(e) RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles).

Le Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Il encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne et responsabilise les organismes publics et privés qui traitent des données.

La réglementation exige l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO). Le choix de la commune s'est porté sur l'Agence des Territoires à travers la mise à disposition d'un agent spécialisé au titre du règlement 2016/678 du 27 avril 2016.

Le rôle du service Délégué à la Protection des Données de l'AGENCE DES TERRITOIRES :

- Accompagner et assister les référents (agents et/ou élu(e) des collectivités),
- Informer et sensibiliser à la protection des données (via des initiations par visio-conférence, ou des sessions de travail appelée coaching MADIS, des ateliers mentions d'information),
- Créer et mettre à disposition contenus et outils (MADIS),
- Répondre aux sollicitations RGPD,
- Servir d'interface avec la CNIL

Les collectivités doivent assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de le démontrer en documentant leur conformité. En tant que responsable de traitement, le Maire ne peut pas être désigné comme référent élu.

Le Conseil Municipal doit désigner un(e) représentant(e) élu(e) à la protection des données, en soutien à la secrétaire de Mairie

Le rôle du ou de la référent(e) Élu(e) RGPD au sein de la commune :

- Servir d'Interface entre la mairie et l'Agence des Territoires par le biais du DPO,
- Tenir à jour le registre de traitements,
- Répondre aux questions de 1^{er} niveau,
- Diffuser la culture de la protection des données à ses collègues élus(es),
- Être en alerte sur les nouveaux traitements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme GIRARDO Vinciane, Référente Élu(e) à la Protection des Données pour la commune de La Trimouille.

-Tarifs de la salle des fêtes, forfait ménage, modification règlement intérieur.

Suite à l'achat de nouveau matériel, M. le Maire propose de réfléchir à la fixation des tarifs et à la possibilité d'instaurer un forfait ménage.



Il est demandé qu'après nettoyage, les tables en polypro restent dépliées afin de permettre le séchage du plateau.

2026_46 ACTEI : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local communal.

MORISSET Fabien, membre de l'association, quitte la salle afin de ne participer ni au débat ni au vote.
Nombre de votants : 13 dont 11 présents

M. le Maire informe l'assemblée que la convention de mise à disposition du local situé 14 rue Rouget de l'Isle arrive à échéance. Par conséquent, il propose de la renouveler pour une nouvelle période d'un an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition de l'ACTEI (Association Cantonale Trimouillaise d'Echanges Internationaux), à titre gratuit, pour une période de 1 an à compter du 15 juillet 2026, l'ancien local du Club de l'Amitié, situé 14 rue Rouget de l'Isle,
- précise que ce local devra être utilisé uniquement comme lieu de stockage,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire.

2026_47 Décision modificative n°1 budget principal.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2188 (21) - 345 : Autres immobilisations co	2 640,00		
2188 (21) - 358 : Autres immobilisations co	800,00		
2313 (23) : Constructions	-3 440,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

- Point ressources humaines.

La publication de l'offre pour le recrutement au service administratif a été faite.

Un audit de l'ensemble du personnel communal sera réalisé par le Centre de Gestion de la Vienne.

- Questions diverses.

Gestion des archives communales : la mission sera confiée à l'archiviste du Centre de Gestion de la Vienne.

14 juillet : 2 médailles de la ville seront attribuées.

La séance est close à 22 h 23.

Le Maire,
Tristan LE ROYER

La Secrétaire de séance,
Alisson FIANCETTE.

